

## Rapport d'activités de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles

Présenté à la réunion de la CECAC

par

M. Didier Berberat, Président

Conseiller aux États (Suisse)

LUXEMBOURG (LUXEMBOURG)

9 juillet 2017

Chers(ères) Collègues,

Mon rapport fera essentiellement état des travaux réalisés par la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) lors et depuis sa réunion de mai 2017, à Cotonou.

Comme je viens de le mentionner, la CECAC a tenu sa réunion les 3 et 4 mai derniers à Cotonou au Bénin, à l'invitation de président de l'Assemblée nationale, M. Adrien Houngbedji.

Plus de 90 participants étaient présents lors du lancement des travaux par le 1<sup>er</sup> Vice-président de l'Assemblée nationale, M. Éric Houndété. Des parlementaires d'Afrique, d'Amérique et d'Europe ont participé à la réunion.

Nous avons accueilli, lors de cette rencontre, la Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, Mme Lydienne Epoubé. Etaient également parmi nous, des représentants de l'OIF, de l'Association des professeurs de français du Bénin et du Fonds des Nations unies pour la population.

Je tiens à remercier vivement le Président Houngbedji, le 1<sup>er</sup> Vice-président Houndété, la Présidente de la Commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales, Mme Claudine Afiavi Prudencio, la section béninoise de l'APF et les services de l'Assemblée nationale pour leur accueil chaleureux, leur hospitalité et les excellentes installations mises à notre disposition afin de bénéficier des meilleures conditions de travail possibles.

Nous avons donc débuté nos travaux en discutant des résolutions de la CECAC qui ont été adoptées à la Session plénière de l'APF. Vous vous rappellerez qu'à Berne en juillet 2015, le Bureau de l'APF a décidé que le suivi des résolutions adoptées par l'Assemblée plénière ferait désormais partie intégrante du rapport d'activités des Présidents de commission. Afin de remplir ce mandat, j'ai envoyé à toutes les sections, en amont de notre réunion du Bénin, un courriel demandant de préparer un bref compte-rendu du travail de suivi effectué.

Mme Na Alla Aoua Ibro, députée du Niger, M. Christian Levrat, conseiller aux Etats de la Suisse et M. Marc Serré, député du Canada, nous ont présenté leur travail de suivi.

Je me félicite des actions prises par les sections dans ce domaine. Les résolutions ont fait l'objet, à divers degrés, d'interventions des parlementaires de la CECAC afin de les mettre en œuvre. Je tiens à les remercier.

Nous avons poursuivi nos travaux en étudiant le rapport du sénateur Levrat de Suisse sur la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation. L'étude de M. Levrat s'articule autour de 7 axes prioritaires tels que définis dans le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent du Secrétaire général des Nations unies.

Durant sa présentation, M. Levrat a fait référence à 2 publications de l'UNESCO sur l'extrémisme violent. Je porte à votre attention l'une d'elles car elle s'adresse directement aux parlementaires. Elle porte le titre de : « *Prévention de l'extrémisme violent par l'éducation : Guide à l'intention des décideurs* »

*politiques* ». Cette publication est disponible sur internet pour ceux et celles qui sont intéressés.

Nous discuterons, un peu plus tard aujourd'hui, d'une résolution sur l'extrémisme violent qui sera présentée par M. Levrat. Cette résolution, si adoptée, sera présentée en Session plénière.

Les membres de la Commission ont par la suite abordé l'étude d'une proposition d'un nouveau règlement pour le Prix Senghor-Césaire. Cette étude s'est faite conformément au mandat qui a été dévolu à la CECAC par une décision du Bureau de Berne.

Après un large échange de vues, les membres de la Commission ont adopté la proposition de règlement. Notre Commission a ainsi franchi la dernière étape du processus de révision du règlement. J'ai soumis au Bureau de l'APF, à la réunion de vendredi dernier ce projet de règlement. Le Bureau a donné son approbation finale. Je m'en réjouis !

Je rappelle que le Bureau, à sa réunion de Québec en février dernier, avait décidé de repousser l'attribution du prix à l'an prochain étant donné l'actuel processus de révision du règlement. En conséquence, le prix sera remis en juillet 2018, sous l'égide des nouvelles règles.

Nous avons poursuivi nos travaux en discutant une étude préparée par le Sénateur Philippe Mouiller de France, sur la marchandisation de l'éducation. Après discussion sur le rapport du Sénateur Mouiller, la Commission a adopté une résolution qui sera présentée en Session plénière ici à Luxembourg.

Nous avons ensuite auditionné l'Association des professeurs de français du Bénin. Les 3 représentants de cette association nous ont présenté avec beaucoup d'éloquence le travail de leur organisation. Ils nous ont également parlé des défis auxquels leur association fait face. J'ai personnellement demandé à nos collègues parlementaires béninois présents à la réunion, d'intervenir auprès des autorités compétentes afin que cette association reçoive un appui financier. Ces associations de professeurs font un travail considérable dans le domaine de l'enseignement du français.

A ce sujet, nous discuterons, un peu plus tard aujourd'hui, d'une résolution soulignant et appuyant le travail des associations de professeurs de français. Je souhaite que celle-ci soit adoptée et ensuite présentée en Session plénière.

Nous avons poursuivi nos travaux de la réunion du Bénin par la présentation du rapport sur l'éducation civique et citoyenne dans la Francophonie. Ce rapport a suscité beaucoup d'intérêt de la part des membres. Nous aurons l'occasion de nous pencher sur une résolution à ce sujet aujourd'hui. Fait à souligner, les membres ont souhaité obtenir l'opinion du Parlement francophone des jeunes sur cette résolution étant donné qu'elle les concerne particulièrement. En conséquence, j'ai soumis cette résolution il y a quelques semaines aux participants du Parlement francophone des jeunes pour qu'ils puissent l'étudier. Ainsi, aujourd'hui des jeunes du PFJ interviendront pour nous présenter leurs observations sur cette résolution.

Je tiens à souligner que la rapporteure de cette étude, pour des raisons hors de son contrôle, a dû annuler sa participation à notre réunion. Son rapport a donc

été présenté par M. Jean-Charles Luperto de Belgique. Je tiens à le remercier d'avoir accepté de nous résumer le rapport. Je remercie également le fonctionnaire qui l'accompagnait, M. Fatmir Leci.

Lors de la deuxième journée de notre réunion de Cotonou, nous avons auditionné M. Emile Tanawa qui est le directeur du nouvel Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation, communément appelé IFEF.

Comme le mentionnait la Secrétaire générale de la Francophonie lors de l'inauguration, cet Institut va mettre en cohérence les programmes phares de la Francophonie dans les domaines de l'éducation et de la formation. L'IFEF fournira notamment aux États et gouvernements de l'OIF une expertise technique pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs politiques éducatives afin d'assurer une éducation inclusive et équitable et de promouvoir des possibilités d'apprentissage en continu.

L'Institut est le fruit d'un partenariat entre l'OIF, l'Agence universitaire de la Francophonie (l'AUF), l'Université Senghor d'Alexandrie, la Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie (la Confemen) et la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie (la CONFESJES).

Nous avons poursuivi cette seconde journée de travail par une Table-ronde sur le thème « Tendances démographiques en Afrique francophone, enjeux et implications en matière de financement de l'Education ». Un démographe du Fonds des Nations unies pour la population est venu nous présenter un portrait de la croissance importante de la démographie en Afrique francophone. M.

Tanawa de l'OIF nous a expliqué l'impact de ce mouvement démographique sur les coûts des systèmes d'éducation dans les pays concernés. Finalement, Mme Epoubé, Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, est venue nous présenter l'importance d'un accès pour toutes et tous aux services de santé sexuelle et reproductive dans ce contexte de boom démographique. Cette table ronde a donné lieu à de nombreux échanges intéressants entre les parlementaires. Etant donné l'intérêt manifesté par les membres de la Commission, j'ai exprimé le souhait qu'une étude approfondie soit menée. Nous en discuterons davantage au point 13 de notre ordre du jour.

En terminant notre rencontre de Cotonou, nous avons adopté 2 résolutions qui seront présentées en séance plénière :

- Une première résolution sur le thème : « Est-il encore avantageux de se former et d'étudier en français ? ». Cette résolution est le fruit du travail du Parlement francophone des jeunes. J'ai souhaité l'adoption de cette résolution car ce geste marque l'importance de cette résolution et aussi l'importance que la CECAC accorde aux travaux du Parlement francophone des jeunes.

- Une seconde résolution a été prise en considération par la Commission. A l'initiative du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, nous avons étudié et adopté une résolution dénonçant les effets de la règle du bâillon mondial ou « Global Gag Rule ». Cette mesure, adoptée dès les premiers jours de la prise de fonction du président Trump, prive les organisations non gouvernementales étrangères de tout soutien financier américain pour la santé dans les cas où ces organisations utilisent des fonds, même d'une autre origine, pour offrir notamment une information sur l'avortement, pour proposer la possibilité

d'avorter ou encore pour promouvoir l'assouplissement des lois sur l'avortement. Ces fonds, qui représentent jusqu'à 9,5 milliards de dollars, ne soutiennent pas seulement le planning familial, mais aussi la santé maternelle et infantile, la nutrition, le traitement et la prévention du VIH/sida ainsi que d'autres maladies infectieuses comme le paludisme, la tuberculose et des maladies tropicales souvent oubliées.

J'ai d'ailleurs moi-même interpellé officiellement le gouvernement Suisse sur cette question, le 31 mai dernier. Je recevrai une réponse sous peu. De plus, le Conseil des Etats, la Chambre où je siége, en discutera avec le Ministre des affaires étrangères lors de notre session de septembre.

Je termine en mentionnant que le rapporteur de la CECAC chargé des questions de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme nous a soumis son rapport.

Ceci termine mon rapport.

Je vous remercie pour votre attention.